



Livret d'information concernant la mobilité internationale des étudiants



Sommaire

1- Préambule	page 1
2- Objectifs institutionnels du stage hors métropole ou à l'étranger	page 1
3- Critères d'éligibilité	page 1
4- Calendrier d'information et d'accompagnement pour la réalisation d'un stage hors métropole ou à l'étranger	page 2
5- Consignes de sécurité	page 3
6- L'écriture du projet	page 3
7- Avant le stage	page 4
8- Pendant le stage	page 4
9- Après le stage	page 5
10- Reconnaissance de la mobilité	page 5
11- Sélection et validation des projets	page 6

1- Préambule

Tout étudiant ayant pour projet la réalisation d'un stage à l'étranger doit débuter sa réflexion dès le début de la formation. Ce projet peut être évoqué avec le référent pédagogique, le référent des stages hors métropole ou tout autre personne ressource en raison de sa fonction, de sa connaissance du pays de destination envisagé ou pour sa connaissance d'élément particulier concernant l'étudiant (ex : référent handicap).

A ce jour, nos instituts de formation, encouragent la mobilité sortante vers de nombreuses destinations. Détenants de la charte Erasmus + depuis juillet 2024, les mobilités peuvent s'envisager selon trois voies :

- Le partenariat avec une association qui propose le terrain de stage, organise l'hébergement et assure l'encadrement sur place.
- L'initiative personnelle où l'étudiant recherche son stage et l'organise de manière autonome
- Dans le cadre du programme Erasmus

2- Objectifs institutionnels du stage hors métropole ou à l'étranger

- Expérimenter la démarche projet
- Favoriser la connaissance et le respect interculturel
- Améliorer les pratiques professionnelles et développer les compétences professionnelles
- Découvrir et s'adapter à d'autres systèmes de santé et modes de prises en soins
- Renforcer les compétences communicationnelles et linguistiques

3- Critères d'éligibilité

Chaque étudiant peut présenter un dossier de demande de stage à l'étranger. Les situations particulières y compris les demandeurs d'emploi ou les personnes en reconversion ne sont pas des freins à la présentation d'un projet de mobilité. Il n'existe pas de limite d'âge. Selon les cas, des interlocuteurs privilégiés pourront accompagner l'étudiant dans la construction de son projet (référent handicap ou pédagogique, agent administratif en charge des bourses et financements)

Tout étudiant peut prétendre à la réalisation d'un stage hors métropole, en fonction de certains critères d'éligibilité :

- Accord du référent pédagogique
- Information du coordinateur pédagogique et du référent des stages hors métropole au début du semestre 4 au plus tard
- Avoir acquis 120 ECTS à l'issue du semestre 4
- Absence de mesure disciplinaire
- Respect de la procédure de demande de stage dont participation aux réunions d'information.

4- Calendrier d'information et d'accompagnement pour la réalisation d'un stage hors métropole

Dans les IFSI du Gcspa, les stages hors métropole ont lieu en début de semestre 6, pour une durée de 8 semaines. La faisabilité de stage au semestre 5 est en cours d'étude.

Les dates des informations et réunions sont portées à la connaissance de l'étudiant suivant les modalités habituelles (planning sur plateforme Moodle®)

Calendrier prévisionnel	Elément	Documents consultables
Entrée en formation	Information sur les stages hors métropole par formateurs référents de promotion	Intégrés au support de rentrée disponible en permanence sur la plateforme
Fin semestre 2	Présentation de la mobilité internationale par les référents des stages à l'étranger	Critères d'éligibilité Coordonnées personnes référentes
Février Semestre 4	Réunion d'information par le référent des stages à l'étranger pour les étudiants intéressés	Support stages à l'étranger disponible sur la plateforme
Mars Semestre 4	Présentation du projet et étude de recevabilité par le référent pédagogique et le référent handicap si nécessaire	Les référents pédagogiques renseignent la fiche d'avis (Annexe 3 de « modalités de sélection » dans nas transversal >> Stages hors métropole >> documents et procédures)
Avril-mai-juin Semestre 4	Accompagnement à l'élaboration du projet par les référents des stages à l'étranger Contact avec structure d'accueil	Cahier des charges disponible sur la plateforme Critères de validation disponible sur la plateforme
Juillet n-1	Résultat du comité de validation Demande de financement (PRAME ou ERASMUS)	Publication sur la plateforme maximum un mois après la réunion du comité
Date limite de dépôt des dossiers le 30 septembre de l'année n-1		
Septembre-Octobre Semestre 5	Accompagnement administratif et logistique par référents des stages à l'étranger. Pour celles et ceux qui réalisent leur stage de semestre 5 en lieu de vie, le stage hors métropole ne sera validé que si l'étudiant a trouvé son terrain de stage	Inscription sur la plateforme régionale de demande de bourse en vue d'une mobilité internationale (PRAME et ERASMUS)

5- Consignes de sécurité

Les stages ne seront acceptés qu'à destination de pays stables politiquement. Avant de vous engager dans un projet, consultez « conseils aux voyageurs » du gouvernement français.

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>

The screenshot shows the official website of the French Ministry of Foreign Affairs (Ministère des Affaires Etrangères). The top navigation bar includes links for 'Le ministre, les secrétariats d'Etat', 'Le ministère et son réseau', 'Emplois, stages, concours', 'Salle de presse', and language options 'English' and 'Deutsch'. Below the navigation is a horizontal menu with 'Conseils aux Voyageurs' (highlighted in blue), 'Services aux citoyens', 'Venir en France', and 'Politique étrangère de la France'. The main content area features a heading 'Conseils aux Voyageurs' and a sub-heading 'Vous résidez à l'étranger ou comptez y voyager prochainement ?'. A central banner reads 'Consultez les conseils par pays' (Consult the country-specific advice) over a world map. At the bottom of the page, a small note states: 'Conseils aux Voyageurs vise à faciliter la préparation et le bon déroulement de votre séjour à l'étranger.'

6- L'écriture du projet : cahier des charges

La réalisation d'un stage à l'étranger né d'un désir. Progressivement, celui-ci se concrétise et demande à être construit. La formalisation dans un document permet de mener une réflexion plus approfondie sur les motivations, les risques, les objectifs dans une démarche accompagnée et régulée mais où l'étudiant doit démontrer son autonomie.

L'étudiant peut commencer à réaliser des recherches sur le pays, le système de santé, les soins, la culture dès le début de la formation.

Les recherches concernant le terrain de stage, le moyen de transport, l'hébergement auront lieu après la validation par le référent pédagogique après la CAC du semestre 3.

Le document expliquant le projet sera rédigé selon les normes habituelles et envoyé au référent pédagogique avant le 15 juin de l'année n-1 dans le chapitre pour avis.

Le dossier doit contenir :

- **Les motivations à la mobilité**

Motivations collectives à expliciter, le cas échéant, au regard du choix de l'association et des engagements pris avec elle.

- **Le contexte**

- Présentation du contexte du pays ou de la région

Situer le pays, la région sur le plan géographique, démographique, politique, économique, social, historique, religieux ...

- Présentation du système de santé du pays ou de la région

En incluant la formation des professionnels de santé et en particulier la formation et rôles des infirmiers dans le pays.

- **Le stage**

Présentation de la synthèse des recherches effectuées et des contacts (noms de l'établissement d'accueil, du maître et tuteur de stage) qui permettent une connaissance du terrain de stage : domaine d'activité (hôpital, dispensaire...), pathologies prévalentes, techniques de soins...

Les objectifs du stage sont formulés de manière collective en cas de départ groupé. Mais les objectifs individuels doivent apparaître dans la lettre de motivation.

- **Transport et hébergement**

Le transport prend en compte plusieurs possibilités. Quand ils sont possibles, les déplacements à plus faible émission carbone seront privilégiés.

Les conditions d'accueil, d'hébergement, les personnes ressources doivent figurer dans le dossier.

- **Le projet de financement**

Le coût du projet est chiffré et les actions envisagées pour le financer sont détaillées. Les frais en lien avec le stage sont à la charge de l'étudiant : transport, hébergement, nourriture.

La directrice peut autoriser l'organisation d'actions de collecte de fonds sur demande écrite.

L'application ERASMUS propose une estimation du coût de vie pour la plupart des villes européennes.

Indiquer si vous souhaitez bénéficier d'une aide à la mobilité des étudiants (Bourse PRAME ou Erasmus)

Rappel des normes de présentation

- Document au format numérique, écrit de 15 à 20 pages maximum avec :
 - Page de garde comprenant : Nom et prénom de l'étudiante et de l'Institut - Promotion et année de formation
- Présence d'un sommaire et d'une pagination
- Présence d'une bibliographie, en fin de document, citant les sources
- Police « Times New Roman ou Arial » en 12.
- Interligne 1,5. Texte justifié.
- Marges : 2,5 cm

7- Avant le stage

L'étudiant doit fournir :

- Une copie de la carte d'identité ou du passeport selon la destination
- Un visa si demandé dans le pays d'accueil
- Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité précisant la couverture à l'étranger et le rapatriement
- Une attestation d'assurance professionnelle
- Une copie de la carte européenne d'assurance maladie si séjour européen
- Une attestation de vaccination selon les recommandations pour le pays de destination
- Une copie des titres de transports (billets d'avion, de train). Les billets sont impérativement échangeables et remboursables.

Anticiper l'achat des titres de transport et prévoyez une assurance annulation.

L'étudiant doit partir avec une photocopie de tous les documents officiels et les déposer dans un cloud (pièces d'identité, visa, justificatifs...).

8- Pendant le stage

L'étudiant est contact avec l'institut de formation au moins une fois lors de son arrivée et une fois en milieu du stage.

Comme pour tout stage, il demande des temps d'évaluation sur les acquisitions des compétences.

Comme pour tous les stages, la durée effective est de 35 heures par semaine.

L'étudiant doit participer au groupe WhatsApp qui sera créé spécifiquement pour le stage. La directrice fait partie de ce groupe.

9- Après le stage

L'étudiant s'engage

- à remettre les documents de stage au référent pédagogique lors de l'entretien de retour de stage.
- à rendre compte de son expérience aux autres étudiants et à l'équipe pédagogique ainsi que lors des manifestations comme la Journée porte ouverte, le salon de l'étudiant, le forum de l'emploi....

Le but est de rendre visible ces expériences et de donner envie aux étudiants de s'engager dans ce type de projet. Vous insisterez sur :

- Les caractéristiques du lieu de stage
- Les situations emblématiques de soins rencontrées, les actes et activités prévalents réalisés
- Votre questionnement, vos étonnements, par rapport aux pratiques de soin observées et à l'écart que vous avez mesuré avec celles mises en œuvre en France
- Votre analyse individuelle ou partagée par rapport à vos pratiques, votre posture d'étudiante, vos expériences...
- Les compétences que vous pensez avoir développées durant ce stage et leur transférabilité
- La conclusion énoncera en quoi ce stage vous a enrichi, de son élaboration à sa réalisation, tant au niveau professionnel que personnel.

Des photographies et vidéos viendront illustrer vos propos.

10- Reconnaissance de la mobilité

Le stage hors métropole est pris en compte comme tous les autres stages.

Les 8 ECTS (8 semaines) sont attribués par la commission d'attribution des crédits selon les mêmes modalités que pour les stages en métropole :

- du nombre d'heures réalisées (planning des heures réalisées)
- des apprentissages réalisés (feuille d'acquisition des compétences en stage)

La sélection finale des projets de stage hors métropole susceptibles d'obtenir un financement est réalisée par le comité de validation des stages hors métropole.

Le stage hors métropole fera l'objet d'une mention rédigée par le référent pédagogique dans le supplément au diplôme (Annexe VII créée par l'arrêté du 23/9/2014) .

11- Sélection et validation des projets

Le comité, présidé par la Directrice se réunit au plus tard, le 31 juillet de l'année n-1. Il s'appuie sur les critères de sélection ci-dessous, l'avis du référent pédagogique et le dossier scolaire.

Tous les dossiers sont évalués.

Une réponse est faite dans le mois qui suit la réunion du comité de sélection. Toute réponse négative est argumentée.